

# CALENDRIER SCOLAIRE | 2023-2024

Septembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Nbre de journées d'enseignement : 20

Octobre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Nbre de journées d'enseignement : 20

Novembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Nbre de journées d'enseignement : 21

Décembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Nbre de journées d'enseignement : 14

Janvier						
D	L	Ma	Me	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Nbre de journées d'enseignement : 22

Février						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

Nbre de journées d'enseignement : 20

Mars						
D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Nbre de journées d'enseignement : 15

Avril						
D	L	Ma	Me	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Nbre de journées d'enseignement : 21


Mai						
D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	


Nbre de journées d'enseignement : 22


Juin						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Nbre de journées d'enseignement : 20

 Début de l'année scolaire : vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023

 Dernière journée d'école : vendredi 28 juin 2024

 Congés et jours fériés

 Bulletins / rencontres parents-enseignants

Nombre total de journées d'enseignement : 195

**Veillez noter que les niveaux scolaires intermédiaires (premier cycle du secondaire) doivent suivre le calendrier correspondant à la configuration de leur année scolaire.**

4 septembre	Jour du Travail
2 octobre	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (observée)
9 octobre	Action de grâce
27 octobre	Conférence du NSTU
<b>3 novembre</b>	<b>Fin du 1<sup>er</sup> trimestre (secondaire)</b>
13 novembre	Jour du Souvenir (observé)
<b>14 - 16 novembre</b>	<b>Bulletins / rencontres parents-enseignants (secondaire)</b>
<b>&amp; 20 - 23</b>	
<b>17 novembre</b>	<b>Fin du 1<sup>er</sup> trimestre (élémentaire)</b>
<b>20 - 23 novembre</b>	<b>Bulletins / rencontres parents-enseignants (élémentaire)</b>
<b>&amp; 27 - 30</b>	
21 déc. - 1 janvier	Vacances de fin d'année
2 janvier	Reprise des cours
23 janvier	Évaluations sommatives EVNE
25 janvier	Début des évaluations sommatives du 1 <sup>er</sup> semestre
<b>31 janvier</b>	<b>Fin du 1<sup>er</sup> semestre (S1/Q2)</b>

<b>1 février</b>	<b>Début du 2<sup>e</sup> semestre (Q3)</b>
<b>2 février</b>	<b>Bulletins du 1<sup>er</sup> semestre (secondaire)</b>
<b>&amp; 5 - 9</b>	
19 février	Journée du Patrimoine
<b>8 mars</b>	<b>Fin du 2<sup>e</sup> trimestre (élémentaire)</b>
11 - 15 mars	Vacances de mars
<b>25 - 28 mars</b>	<b>Bulletins / rencontres parents-enseignants (élémentaire)</b>
<b>&amp; 2 - 4 avril</b>	
29 mars	Vendredi saint
1 avril	Lundi de Pâques
<b>5 avril</b>	<b>Fin du 3<sup>e</sup> trimestre (secondaire)</b>
<b>15 - 18 avril</b>	<b>Bulletins / rencontres parents-enseignants (secondaire)</b>
<b>&amp; 22 - 25</b>	
20 mai	Jour de la reine Victoria
17 juin	Évaluations sommatives EVNE
19 juin	Début des évaluations sommatives du 2 <sup>e</sup> semestre

Note - Les dates peuvent être modifiées en fonction de restrictions des services de santé publique qui pourraient être imposées pendant l'année scolaire 2023-2024.

Nous fournissons ci-dessous des renseignements supplémentaires sur les semestres, les examens, les bulletins et les rencontres parents/enseignants pour l'année scolaire 2023-2024. Les renseignements sur l'année scolaire ont été auparavant publiés dans la note de politique et d'information diffusée en mai 2022 (<https://www.ednet.ns.ca/docs/schoolcalendar-2023-24-fr.pdf>). Veuillez noter que les journées de formation interne sont fixées par le centre régional pour l'éducation ou le conseil scolaire.

L'année scolaire 2023–2024 commence le 1<sup>er</sup> août 2023 et prend fin le 31 juillet 2024.

La période scolaire ordinaire commence le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 et se termine le vendredi 28 juin 2024.

Les congés et jours fériés suivants sont obligatoires :

- Jour du Travail (le 4 septembre)
- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (30 septembre observé le 2 octobre)
- Action de grâce (le 9 octobre)
- Jour du Souvenir (le 11 novembre observé le 13 novembre)
- vacances de fin d'année (du 21 décembre au 1 janvier inclus)
- Journée du Patrimoine (le 19 février)
- vacances de mars (du 11 mars au 15 mars inclus)
- Vendredi saint (le 29 mars)
- Lundi de Pâques (le 1<sup>er</sup> avril)
- Jour de la reine Victoria (le 20 mai)

## Généralités

Tous les élèves doivent être présents à partir du premier jour d'enseignement de l'année scolaire. Lorsque des cérémonies de fin d'année ont lieu dans les écoles, elles ne peuvent pas avoir lieu avant la soirée du 193<sup>e</sup> jour.

Sur les 195 jours d'enseignement, huit (8) jours au maximum peuvent servir à des fins organisationnelles et administratives ou à des programmes de formation interne, conformément aux dispositions du règlement établi par le gouverneur en conseil en application de la loi sur l'éducation, du règlement établi par le ministre en application de la loi sur l'éducation et de la convention collective provinciale des enseignants. De plus, deux demi-journées peuvent être consacrées aux rencontres parents/enseignants.

Tous les enseignants doivent être présents lors des journées servant à des fins organisationnelles et administratives ou à des programmes de formation interne et lors des rencontres parents/enseignants. Les élèves n'ont pas à être présents.

Neuf (9) jours de l'année scolaire au maximum peuvent être consacrés aux examens. Les examens finaux de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année ne commenceront pas avant les cinq (5) jours qui précèdent immédiatement la fin du premier semestre ni avant le 187<sup>e</sup> jour de l'année scolaire.

L'école peut, dans des circonstances inhabituelles, souhaiter adopter un calendrier scolaire qui ne se conforme pas à toutes les dispositions énoncées ci-dessus. Par dérogation à ces dispositions, l'école peut présenter une demande à cet effet à son agent régional d'éducation, par l'entremise de son centre régional pour l'éducation ou du conseil scolaire dans le cas du CSAP.

Pour plus d'information, veuillez vous adresser à : Chris Boulter, directeur général de la Direction de l'innovation, des programmes et des services éducatifs (902 424-8276).

---

Note - Les dates peuvent être modifiées en fonction de restrictions des services de santé publique qui pourraient être imposées pendant l'année scolaire 2023–2024.